

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 22 juillet 2025
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 8 <u>Votants</u> : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 17 juillet 2025	Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD <u>Représentés</u> : Monsieur Daniel ARMENGAUD représenté par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Franck BRETEAU représenté par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS <u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 30 JUL. 2025 et publication le 30 JUL. 2025	

Délibération n° DE_33B_2025

Objet :

DE-33B-2025 - BP Commune - DM 2/2025 - Réorganisation de la cuisine scolaire - Annule et remplace la délibération n° DE-33-2025 du 22.07.2025 pour erreur matérielle

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la cuisine scolaire de l'école de la source va préparer les repas pour les élèves de la cantine de l'école maternelle de Saint-Jean-de-Rives à partir de la rentrée prochaine en septembre 2025.

Le cuisinier préparait déjà les repas pour les élèves de Saint-Lieux-lès-Lavour depuis 3 ans.

Des dépenses sont prévues pour cette opération : travaux d'aménagement, d'équipement et d'accompagnement par l'association Via-Emilia.

Au vu des devis reçus, les crédits inscrits dans le BP 2025 de la Commune ne sont pas suffisants.

Il convient d'opérer des virements de crédits pour réaliser cette opération

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;

Date de transmission de l'acte: 30/07/2025

Date de réception de l'AR: 30/07/2025

081-218102614-DE_33B_2025-DE
A G E D I

- Vu les crédits inscrits aux opérations 197 – cuisine scolaire et 213 – rénovation de bâtiments de l'école ;
- Considérant que des crédits supplémentaires sont nécessaires pour réaliser cette opération qui permettra la livraison des repas à l'école maternelle de Saint-Jean-de-Rives dès la rentrée de septembre 2025 ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix

- Décide d'opérer les virements de crédits suivants :

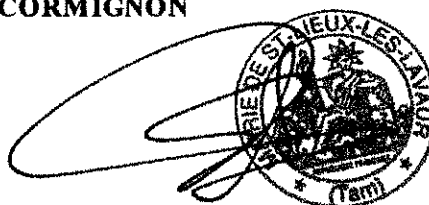
Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
Opération 196 Réhabilitation des bâtiment communaux 2184	Matériel de bureau et mobilier	0	-3 000
Opération 223 Aménagement terrain sport -compte 212	Agencements et aménagements de terrains	0	-30 000
Opération 197 Cuisine scolaire Compte 2157	Matériel et outillage technique	0	+ 18 000
Opération 213 Rénovation bâtiment école compte 2135	Installations générales, agencements	0	+ 15 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2025
Date de reception de l'AR: 30/07/2025

081-218102614-DE_33B_2025-DE
A G E D I

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance
Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS

Date de transmission de l'acte: 30/07/2025

Date de reception de l'AR: 30/07/2025

081-218102614-DE_33B_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 30/07/2025

Date de reception de l'AR: 30/07/2025

081-218102614-DE_33B_2025-DE

A G E D I